

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

PRINCE

Emmanuel

Elu régional/Guyane (03)/vice-président titulaire d'une délégation

Élu(e) ou nommé(e) le : 27/06/2021

Déclaration déposée le : 23/12/2022 18:39:33

Renseignements personnels :

Année de naissance : 20/03/1980

Adresse : [REDACTED]
[REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : rectorat de la Guyane depuis le 11/2017 Enseignant Contractuel au Lycée Commentaire : ██████████	2017 : 22 000 € Net 2018 : 26 806 € Net 2019 : 25 450 € Net 2020 : 25 925 € Net 2021 : 27 090 € Net 2022 : 26 236 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : EPCC LES TROIS FLEUVES depuis le 07/2021 EPCI. Etablissement public culturel et artistique Commentaire : Président du Conseil d'Administration de cet établissement (sans indemnités)	2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
vice-président titulaire d'une délégation de 07/2021 à 12/2022 Commentaire : Une indemnité d' élu en tant que Vice- Président de la collectivité territoriale de la Guyane à 1786 euros NET par mois depuis juillet 2021 à nos jours	2021 : 10 706 € Net 2022 : 21 432 € Net

Observations

Je soussigné Emmanuel PRINCE certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 23/12/2022 18:39:33

Signature : Emmanuel PRINCE